

CLIS 87

Mise en place de la Commission de Suivi des Sites (CSS)

DREAL Limousin PPRCT

12 juillet 2012

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement
Limousin

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr

La commission de suivi de site (CSS) remplace la commission locale d'information et de surveillance (CLIS)

- Créée par l'article L125-2-1 de la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010
 - une instance d'information et de concertation pour favoriser l'échange et l'information de proximité
- Modalités et rôle de la Commission de suivi de site précisés dans le décret du 7 février 2012
 - Objet de la présentation



Composition de la CSS (extrapolation de la CLIS)

collège Riverains

Associations, Riverains, etc

collège Collectivités territoriales

Mairies, CG, EPIC, etc

collège Salariés

Représentants CHSCT, délégués personnels, etc

collège Administration

Préfecture, DREAL, ARS, etc

5 collèges
aussi équilibrés
que possible

collège Exploitants

Président de la CSS

1 des membres des collèges,
nommé par le Préfet
À défaut : le préfet
ou son représentant

Bureau

1 membre
de chaque
collège



Les missions de la commission de suivi de site (CSS)

- Créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants ;
- Suivre les activités pour lesquelles la CSS a été créée ;
- Promouvoir l'information du public :
 - information régulière des décisions prises,
 - information sur les incidents ou accidents survenus à l'occasion du fonctionnement de ces installations
 - pas de pouvoirs décisionnels ;
- Pour les installations de stockage de déchets, l'étude d'impact est soumise à la CSS pour avis (avant l'octroi de l'autorisation d'exploiter)
- Tout exploitant peut présenter à la commission, en amont de leur réalisation, ses projets de création, d'extension ou de modification de ses installations ;



Le fonctionnement de la commission de suivi de site (CSS)

- Création par arrêté préfectoral; les membres sont nommés pour 5 ans (au lieu de 3 ans précédemment) ;
- Les avis antérieurs de la CLIS restent valables ;
- Création d'un bureau :
 - avec le président et 1 membre de chaque collège,
 - réunion préalable à la réunion plénière pour préparer cette dernière,
 - réunion au moins 1x/an ou à la demande d'au moins 3 membres du bureau,
 - convocation et transmission des documents 14 jours avant la date de la réunion (sauf urgence),
 - mise à disposition des documents établis en CSS,
 - précision sur le caractère public ou non des réunions.
- Secrétariat proposé : Préfecture avec appui de la DREAL

Le fonctionnement de la commission de suivi de site (CSS)

- Mise à disposition des documents établis en CSS,
 - site internet de la DREAL Limousin

The screenshot shows the DREAL Limousin website. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. Below it is the text 'PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN'. The main header features a landscape image and the text 'DREAL LIMOUSIN Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement'. To the right is the slogan 'Present pour l'avenir' and a search bar labeled 'Recherche sur le site' with an 'Ok' button. A horizontal navigation menu includes: PRÉSENTATION, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES, ÉNERGIE, CLIMAT, HABITAT, LOGEMENT, CONSTRUCTION, INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MOBILITÉS, NATURE, PAYSAGES, EAU ET MILIEUX AQUATIQUES, and PRÉVENTION DES RISQUES ET MINES ET CARRIÈRES. Below the menu is a breadcrumb trail: 'Accueil > Prévention des risques et mines et carrières > Mines > L'après mine > Mines d'uranium > Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) chargées du suivi des anciens sites uranifères en Limousin'. A green bar highlights the 'PRÉVENTION DES RISQUES ET MINES ET CARRIÈRES' section. On the left, a sidebar lists: 'Prévention des risques majeurs', 'Risques naturels', 'Risques technologiques', 'Risques chroniques et pollutions', and 'Équipement sous pression et canalisations'. The main content area is titled 'Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) chargées du suivi des anciens sites uranifères en Limousin' with a date of '16 janvier'. Below this is an 'Accès direct' section with a list: '19 - Corrèze', '23 - Creuse', and '87 - Haute-Vienne'. At the bottom right of the page is the text 'Internet'.

Le calendrier prévisionnel de la commission de suivi de site (CSS)

- Juillet 2012 :
 - présentation des modalités de fonctionnement
 - nomination du Président
 - désignation du secrétariat
- Juillet à Août 2012 :
 - élaboration de l'arrêté préfectoral constituant la CSS
- Septembre à Novembre 2012 :
 - consultation de chaque membre et chaque collège pour désigner un membre pour le bureau
- Octobre / Novembre 2012 :
 - réunion du bureau : définition du fonctionnement et l'ordre du jour
- Novembre / Décembre 2012 :
 - retour sur les dispositions prises par le bureau
 - présentation du / des sujets validés par le bureau



FIN

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

LIMOUSIN

Direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement
Limousin

www.limousin.developpement-durable.gouv.fr